

## **Compte rendu du Conseil Municipal de Vauxaillon**

### **Séance du vendredi 5 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée le lundi 1 mars 2021 par courrier par Monsieur Le Maire.

#### **Présents :**

Mmes Céline Franko  
Deborah Laselle  
Edith Poletz  
Virginie Ratajczyk  
Emilie Wullus

Messieurs Patrick Lejeune, maire  
Marc Braconnier  
Damien Doussin  
Jean-Pierre Lelièvre  
Thierry Morin  
Lucien Thiry  
Geoffrey Auxenfans  
Arnaud Lejeune

#### **Absents excusés :**

Sacha Culpin donne pouvoir à Arnaud Lejeune  
Pauline Vaque donne pouvoir à Marc Braconnier.

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Céline Franko accepte la fonction de secrétaire de séance.

#### **L'ordre du jour :**

Le Maire ouvre la séance à 19 h 03.

Après lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, aucune remarque n'ayant été formulée, il est proposé de signer le compte-rendu.

### **1) Fiscalisation de la cotisation DECI**

Le Conseil syndical SIDEN SIAN a adressé un courrier concernant la fiscalisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Deux possibilités s'offrent à la commune : soit instaurer une taxe foncière de 5€ par habitant par an payée par le contribuable soit l'inclure dans le budget de la commune ce qui représente environ 2600 € comme c'était le cas jusqu'ici.

Monsieur le Maire énumère les nombreux travaux urgents à charge de la commune dans les prochains mois. Il propose donc de fiscaliser cette cotisation pour cette année 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de fiscaliser la cotisation pour l'année 2021.

Pour : 14 – contre : 1 – abstentions : 0

### **2) Implantation d'éoliennes.**

Le Maire informe le conseil municipal que la société ELEMENTS demande une autorisation à lancer des études nécessaires au montage d'un dossier de demande d'autorisation pour établir un parc éolien sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire précise que tous les conseillers ont été invité à consulter le dossier en mairie à partir du 25 janvier 2021.

Après expositions et échanges, il a été décidé de ne pas autoriser la société ELEMENTS à lancer les études demandées.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de rejeter ce projet.

Pour : 14 – contre : 0 - abstentions : 1

### 3) Règlement de la cantine.

Afin de trouver une solution à la sur-fréquentation de la cantine, monsieur le Maire soumet un projet de règlement qui donnerait accès à la cantine aux parents qui exercent une activité professionnelle avec un effectif maximum d'accueil possible de 34 enfants. Il maintiendrait le tarif de 1€.

Pour le moment, les conditions d'accueil ne sont pas idéales et sécurisées.

A ce jour, le problème d'effectif n'est toujours pas résolu malgré l'instauration de 2 services à la cantine et à l'utilisation de la salle du conseil et de la cour pour le périscolaire du midi (dont le coût financier est pris en charge par la commune). Le projet d'achat d'espaces modulaires a été abandonné car le coût d'environ 80 000 € n'était pas supportable pour la commune.

Edith Poletz fait remarquer que la notion de parents qui travaillent est difficile à vérifier.

Lucien Thiry propose d'augmenter le prix car il estime qu'il y a trop de mesures/aides sociales en France.

Virginie Ratajczyk comprend qu'il faut trouver une solution pour la rentrée en réduisant le nombre d'enfants accédant à la cantine mais regrette que nous n'envisagions plus de solution pour agrandir l'espace de restauration dans le futur. Monsieur le Maire répond que le projet d'agrandissant est encore envisageable dans l'avenir mais qu'il faut trouver obligatoirement une solution pour la rentrée de septembre 2021, l'effectif étant en augmentation.

Emilie Wullus intervient au sujet de la garde d'enfants pendant le midi pour les parents qui travaillent. Elle rappelle que l'ouverture de la cantine a permis de pallier au manque de nourrices agréées dans la commune. Elle demande au maire d'adresser un courrier aux familles concernées pour leur signaler à nouveau l'importance de trouver une solution pour la rentrée prochaine pour le bien et la sécurité de tous.

Les membres du conseil sont d'accord pour dire que l'effectif important tient au tarif attractif de 1 € et que même avec une augmentation des tarifs, il n'est pas sûr que nous ne dépassions pas le taux maximal.

Suite aux nombreuses remarques émises par les membres du conseil, Monsieur le Maire propose de repousser cette délibération afin de laisser du temps à la réflexion.

### 4) Demande de subvention DETR pour la planification du terrain de foot.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain de football de Vauxaillon est actuellement un terrain en pente parsemé de trous et de bosses. Il est nécessaire de le nivelé et de redélimiter un nouveau terrain de football de dimension 25x35 m (football à 6). Ce terrassement mécanique représente un coût de 2600€ HT soit 3120€ TTC (trois mille cent vingt euros).

Le tableau financier suivant présente les subventions DETR ainsi que la part à charge de la commune. Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des travaux non subventionnés.

Tableau financier	Montant HT	Montant TTC
Coût du projet	2600.00€	3120.00€
DETR subvention 60%	1560.00€	1872.00€
Charge budget communal	1040.00€	1248.00€

Pour : 15 – contre : 0 abstention : 0

Vote « pour » à l'unanimité des membres présents

### 5) Acceptation chèque « Orange »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque pour le motif de remboursement d'un avoir de la société Orange GP Home RBT d'un montant de 401.38€.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'encaisser ce chèque.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Pour : 15 – contre : 0 - abstention : 0

Vote « pour » à l'unanimité des membres présents

**6) Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant BP 2021.**

Monsieur le Maire informe que tant que le budget n'est pas voté, la commune ne peut pas régler les factures des fournisseurs. Il demande donc l'accord du conseil pour payer ces sommes.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Mr le Maire d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris, les crédits afférents aux remboursements de la dette) avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour : 15 – contre : 0 - abstention : 0  
Vote « pour » à l'unanimité des membres présents.

**7) Subvention ACPG / CATM / TOE et Veuves du Canton d'Anizy-le-Grand.**

Les anciens combattants renouvellent leur demande de subvention auprès de la commune. Comme l'année précédente, monsieur le Maire propose de leur verser 200 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Pour : 15 – contre : 0 - abstention : 0  
Vote « pour » à l'unanimité des membres présents.

**8) Informations et questions diverses :**

Mr Damien Doussin demande pourquoi il n'y a pas de bus scolaire pour aller au lycée et qu'il faut prendre le train avec tous ses aléas. C'est une décision départementale depuis des années. M le Maire s'est déjà préoccupé de ce problème.

Les chenilles processionnaires sont toujours présentes dans le verger communal. Monsieur le Maire a contacté un spécialiste qui pourrait venir les éradiquer et installer des pièges à phéromone. Celui-ci n'a toujours pas déposé son devis. Or, nous sommes dans la période où il faut agir.

Pour les nids de frelons asiatiques, il faut les signaler en mairie afin de déclencher une procédure de destruction.

Deux bouleaux près de l'église et du mur de l'école ont été abattu car les racines endommageaient le mur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 03.